

Identification du module

Groupes ciblés: Contremaître en chauffage, contremaître sanitaire, contremaître en ferblanterie, chef de chantier polybat ou profil de compétences équivalent

Temps indicatif: Pour une étude judicieuse au plan méthodologique et didactique, nous recommandons aux prestataires de prévoir env. 30 heures (~ 40 leçons de 45 min).

1. Compétences

La réussite du certificat de module signifie que vous connaissez les bases de la protection thermique, des ponts thermiques, de la protection contre l'humidité et des échanges d'air. De plus, vous êtes capable d'interpréter la consommation énergétique de bâtiments existants et d'appliquer des méthodes de mesure.

2. Thèmes / Objectifs évaluateurs

Thème: 1. Bases de la protection thermique / des ponts thermiques

Objectifs évaluateurs: 1.1 Vous calculez la transmission thermique (C3).
1.2 Vous interprétez les résultats dans le concept global (C4).
1.3 Vous localisez et analysez les ponts thermiques (C4).

Thème: 2. Bases de la protection contre l'humidité / les échanges d'air

Objectifs évaluateurs: 2.1 Vous comprenez les relations entre la température, l'humidité absolue et relative (C2).
2.2 Vous êtes en mesure d'évaluer le risque de transport de l'humidité dans les éléments de construction (C4).
2.3 Vous expliquez les échanges d'air dans les bâtiments (C2).

Thème: 3. Protection thermique hivernale et estivale

Objectifs évaluateurs: 3.1 Vous comprenez et interprétez l' « énergie thermique dans les bâtiments » (C4).

Thème: 4. Consommation énergétique

Objectifs évaluateurs: 4.1 Vous déterminez la consommation énergétique dans les bâtiments existants (C3).
4.2 Vous interprétez la consommation énergétique des bâtiments existants (C4).

Thème: 5. Technique de mesure

Objectifs évaluateurs: 5.1 Vous appliquez les méthodes de mesure dans la technique et l'enveloppe des bâtiments (C3).
5.2 Vous interprétez les résultats des mesures (C4).

3. Examen de module / Moyens auxiliaires

Le module se termine par un examen écrit de 120 minutes.
Tous les documents écrits sont admis comme moyens auxiliaires.

4. Validité du certificat de module

Le certificat de module est valable 5 ans.